



## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 21 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13/05/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

**Présents** : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

**Absents excusés** : (donne pouvoir à ).

**Effectif** : 19, **Représenté(s-es)** : 0 **Votants** : 19

**Secrétaire de séance** : M. Arnaud BRUGIER.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026,**
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 21 mai 2026,**
- 3) Finances : Délibération permettant la compensation de créances non recouvrables,**
- 4) Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,**
- 5) Affaires techniques :**
  - **SIEDA : Délibération portant sur la participation financière de l'éclairage public pour la viabilisation du lotissement La Source,**
  - **AVEYRON INNOVATION : Convention de partenariat pour l'utilisation du réseau Lorawan**
- 6) Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 :**

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;  
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

**Le Conseil Municipal, après délibéré :**

**- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2026 tel qu'annexé.**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**2) Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 21 mai 2026 :**

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- DESIGNE Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,**

**- AUTORISE M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

### **3) Finances : Délibération permettant la compensation de créances non recouvrables :**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions vous sont donc proposées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Il convient alors de constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité peut s'avérer supérieure à celle effectivement et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 681 (dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions).

Soucieuse d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, la commune souhaite mettre en œuvre une provision pour créances douteuses.

A ce titre, La Trésorerie de Villefranche de Rouergue invite pour l'année 2026, de constituer une provision d'un montant estimé à 250 €, somme correspondante à des restes à recouvrer à hauteur de 30 % des exercices 2022 et 2023. Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 781 (reprise sur provisions) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter le cas échéant.

Enfin, en cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer pour mettre à jour le montant de la provision (comme pour les reprises).

***Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :***

***- DECIDE :***

- D'accepter, la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie de Villefranche de Rouergue ;***
- De fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 681 (dotation aux provisions) à 250 €.***

- **D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision ;**

Pour permettre d'approvisionner cette somme sur la ligne comptable 681, M. Le Maire informe qu'un virement de crédits est nécessaire.

**- DECIDE :**

**Article 1 : D'autoriser les virements de crédit suivants :**

OBJET	SECTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE
CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES	FONCTIONNEMENT	+ 250 €	042	68148
ENTRETIEN REPARATION RESEAUX	FONCTIONNEMENT	- 250 €	011	61523
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00€		

**Article 2 : Que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.**

**Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :**

- **M. de Chef de Service de Gestion Comptable de Villefranche-De-Rouergue,**
- **M. La Préfète de l'Aveyron.**

**4) Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Vu la délibération n° 202060429-13 en date du 29 avril 2026 de Pays Ségali Communauté de Communes portant constitution de la CLECT et approbation de son règlement intérieur ;

Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT ;

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :***

- **M. David MAZARS, maire : délégué titulaire,**
- **M. Patrick FRAYSSINHES, maire-adjoint : délégué suppléant.**

## **5) Affaires techniques :**

- **5-1) SIEDA : Délibération portant sur la participation financière de l'éclairage public pour la viabilisation du lotissement La Source :**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la viabilisation du lotissement la Source à Ceignac, le transfert de la compétence éclairage public au SIEDA invite la Commune à commander les travaux par le biais des marchés accord-cadre mis en place par les services du SIEDA.

**Le montant des travaux de cet extension avec la mise en place de 5 points lumineux s'élève à 7 377,50 Euros H.T.**

M. Le Maire précise que sur ce montant et conformément au règlement d'usage du transfert de compétence, la participation de la Commune est de **5 627.50 Euros H.T.**

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'exception de Céline TRUEL :***

- ***De s'engager à payer le montant de l'investissement estimée à 5 627.50 Euros H.T.***
- ***La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.***

- **5-2) AVEYRON INNOVATION : Convention de partenariat pour l'utilisation du réseau Lorawan**

M. Le Maire informe qu'il a signé en début de mois, une autorisation de communication des données de consommation en électricité et gaz des bâtiments communaux à Aveyron Innovation.

Cette analyse des données permettra à Aveyron Innovation de fournir à la Commune un programme d'actions qui permettra de prioriser les travaux à faire pour mieux gérer les coûts de son patrimoine.

En effet, notre société connaît une transformation numérique profonde et inéluctable qui ouvre aux territoires de nouvelles opportunités de modernisation et d'amélioration de l'efficacité de l'action publique.

L'exploitation des données et l'utilisation, raisonnée et maîtrisée, de nouveaux outils, certains fondés sur les capacités de traitement de l'Intelligence Artificielle, offrent aux collectivités la possibilité de construire des territoires intelligents, aptes à répondre aux enjeux de sobriété énergétique, de protection de l'environnement et des ressources naturelles, de gestion des risques, de maîtrise budgétaire et de qualité des services publics.

Aveyron Innovation, groupement d'intérêt public (GIP) constitué fin 2023 à l'initiative du Département de l'Aveyron, regroupe :

Le Département :

Le SMICA, syndicat qui propose des services informatiques aux collectivités adhérentes,

Le SIEDA, syndicat qui regroupe les compétences en matière d'énergies et d'aménagement numérique du territoire.

L'agence a vocation, autour d'une démarche partenariale, à accompagner cette évolution structurante et essentielle afin d'engager, collectivement, la mise en place d'infrastructures, de process et d'outils numériques communs.

L'élaboration d'une stratégie numérique départementale, fondée sur la promotion de l'innovation et l'intérêt général, créera ainsi les conditions d'un usage des données territoriales éthique, transparent, souverain et frugal.

L'Aveyron bénéficie, depuis fin 2024, d'un réseau très haut débit sur son territoire. Dans la continuité de cet aménagement et de la volonté de maîtrise du numérique au service des territoires, Aveyron Innovation porte la création d'un réseau départemental d'objets connectés (IoT) qui aidera à surmonter les défis écologiques et économiques, contemporains et futurs.

Ce réseau s'appuie notamment sur la mise en œuvre d'une infrastructure de communications électroniques de type LoRaWAN, permettant une connectivité radioélectrique de type « machine-à-machine » et la connexion de capteurs, sondes et actionneurs de toutes sortes sur l'ensemble du territoire aveyronnais.

Il permettra la transmission de données vers ou depuis une plateforme de données.

Aveyron Innovation fournira également un service de stockage, de traitement et d'exploitation « industrialisés » des données ainsi que de restitution vers des outils métiers ou de datavisualisation.

Aveyron Innovation déploiera, à compter du 1er janvier 2027, un catalogue de services sur ce Réseau comprenant trois offres correspondant à la connectivité, à l'accès à une plateforme de données et à la connexion des données à une plateforme métier.

Ce déploiement sera précédé durant l'année 2026 d'une phase dite expérimentale, auprès de partenaires volontaires afin de permettre le développement des premiers usages et les retours d'expérience.

Pour les Communes souhaitant être partenaire, une convention est à la signature. M. Le Maire demande à l'assemblée si un membre s'oppose à ce partenariat. A l'exception de Mme Céline TUEL directement impliquée dans ce dossier en lien avec son activité professionnelle, les membres du Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention.

## 6) Questions diverses :

### ■ URBANISME / FONCIER :

- **Secteur d'Albinet :** dans le cadre de l'acquisition du n° 1 922 Route de Calmont (parcelles D n° 37, 1135, 1138) par un particulier, ce dernier souhaite procéder à l'agrandissement de l'habitation sur un délaissé du domaine public. M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour valider un accord de principe pour une cession d'une partie du domaine public. Cette cession nécessitera par la suite le lancement d'une enquête publique qui permettra de statuer sur cette cession et de régulariser la parcelle D n°36.
- **Désignation du nom de rue au lotissement La Source :** lors du prochain Conseil, les membres devront délibérer sur le nom à donner pour l'impasse en cours de viabilisation située à l'arrière de la MEJ.
- **Cureboursot :** le muret ainsi que les plantations ont été enlevés.
- **PLUi :** les élus devront se porter volontaire pour constituer un groupe amené à travailler sur les cartes blanches.

### ■ AFFAIRES TECHNIQUES :

- **Rénovation T2 Ceignac :** les travaux de plomberie sont en cours. Le choix des revêtements de sol, de la peinture, et des éléments de cuisine a été validé. L'objectif est de remettre à la location l'appartement au 1<sup>er</sup> juillet 2026. **Le montant du loyer sera à délibérer lors du prochain conseil.**

- **Médiathèque :** l'espace de lecture sera en partie commandé avec la société Menuiserie REY pour permettre la réalisation du plancher situé sur la banque d'accueil la semaine n°32. Concernant le meuble de rangement faisant office de garde-corps, il sera retravaillé afin de réduire le coût de réalisation.

- **Ecole de Magrin :** la prochaine réunion est programmée le mercredi 10 juin à 11h00 sur site. Le démarrage des travaux est programmé le mardi ou mercredi 07 ou 08 juillet 2026. Les revêtements de sols ont été validés par l'équipe enseignante et les agents du service périscolaire. Nous remercions M. Emmanuel ARNAUD qui laisse à disposition un entrepôt pour le stockage du mobilier et des cartons au n°225 Route de La Roulie. Le corps enseignant procédera au rangement dans les semaines du mois de juin. Le samedi 04 juillet, les parents d'élèves volontaires évacueront les meubles et accessoires sur le lieu de stockage. Les travaux de traitement du plancher ont été confiés à la Menuiserie REY qui réalisera sa prestation un mercredi du mois de juin. Pour le remplacement du vélux et la création de sorties en toiture, cette mission a été engagée auprès de l'entreprise POUGET. Par ailleurs, du mobilier sera commandé pour permettre le remplacement de tables vétustes.

- **Panneaux photovoltaïques SDF de Magrin :** les travaux doivent débuter semaine n°23. La Commission Sécurité a été sollicitée pour un passage à la fin des travaux.

- **Maison des Associations :** Un devis sera envoyé par l'entreprise FAUCHE pour la mise en place de deux coffrets prises aux abords du bâtiment qui permettront lors d'animation de brancher des modules extérieurs. Une demande à notre fournisseur sera faite lors d'évènements pour augmenter la puissance.

**-Travaux voirie de Gardin :** une réunion de démarrage est fixée avec la société EIFFAGE ROUTE et le Coordinateur CSPS (M. POUJOULY) la semaine 23.

**- Travaux voirie communautaire :** débutés par ANDRIEU pour les travaux de curage fossés et dérasement. Les reprises des sites réalisés en 2025 par EUROVIA seront programmées prochainement. Par ailleurs, la commande des travaux 2026 a été transmise par la CCPS et débiteront à compter du 10 juin 2026.

**- Pétition Quartier des Cans Hauts – Cap de Cans et Puech Blanc :** des problèmes de circulation sur ce secteur ont été remontés par courrier à M. Le Maire, à l' élu en charge de la voirie et aux conseillers. Une modification des régimes de priorités, du marquage au sol et divers équipements devraient permettre de solutionner en grande partie les problèmes mentionnés. Une étude sur les vitesses sera également nécessaire pour étudier les possibilités d'aménagements à créer.

Les élus reviendront vers les pétitionnaires à la suite des études.

Sur le même site, un élargissement du carrefour de la Route des 4 vents débouchant sur la RD 888 est envisagé. Une saisine des concessionnaires sera lancée prochainement.

**- Route des 4 vents :** la mise en place des séparateurs de voie pour améliorer le plateau ralentisseur – écluse sera programmé prochainement.

**- Lotissement La Source :** la voirie définitive de la tranche 1 et la viabilisation de la tranche 2 vont débuter prochainement avec l'entreprise CATUSSE.

**- Robot Tonte :** La société NATERA a modifié le programme du robot pour permettre le traitement des deux stades. Un technicien prendra attache auprès de la société Husqvarna et reviendra vers nous pour que cet équipement puisse répondre aux cahiers des charges initial à savoir les 23 000 m<sup>2</sup> du site.

**- Matériels :** le camion de marque VOLVO ainsi que le bras Dalby et une benne ont été commandés. Ils devraient être opérationnels début septembre.

**- Assainissement :** un point sera fait sur les dossiers en cours avec Aveyron Ingénierie et M. SOL le mercredi 03 juin à 10h00 en mairie.

**- SMELS :** M. Marc ANDRIEU a été nommé 1<sup>er</sup> vice-président du syndicat.

**- Aires de jeux :** un point sera fait sur les équipements à commander pour l'aménagement du site de Gardin. Réunion de la commission programmée le 18 juin 2026 à 20h00.

## ■ **RESSOURCES HUMAINES :**

### - **Services techniques :**

- l'agent embauché le 02 avril dernier pour un CDD de 3 mois est en arrêt jusqu'au 11 juin.

- l'ARS nous demande de désigner un référent « santé environnement » qui aura en charge d'être l'interlocuteur en cas de besoin ou d'urgence sanitaire dans les domaines du « moustique tigre », de « l'ambrosie », et des « chenilles processionnaires ». M. Antony MAZENQ semble présenter les dispositions requises pour cette mission.

- plusieurs entrevues avec le responsable du service et les agents ont eu lieu ces dernières semaines pour clarifier le fonctionnement de l'équipe et les relations entre agent.

### - **Services périscolaires :**

- la réunion de fin d'année avec le service périscolaire est fixée le jeudi 25 juin à 9h15 sur Ceignac (Annexe ou PPE). Un point sera fait sur les plannings, le recrutement potentiel pour septembre, les retours sur le fonctionnement quotidien, ...

- consultation du traiteur pour 2026-2027 : les services se sont rapprochés du traiteur des Mazelles pour connaître ses évolutions de tarifs et de prestations pour la rentrée de septembre. Dès qu'une convention sera à la signature, les membres de la Commission Affaires scolaires en seront les premiers informés.

- règlements cantine - garderie : le groupe de travail de la Commission Affaires Scolaires a retravaillé les règlements de fonctionnement pour les services cantine et garderie. Ce document sera finalisé dans les prochains jours et distribués courant juin aux parents d'élèves.

Un ordre du jour reste à établir pour la prochaine Commission RH programmée le 29 juin 2026 à 20h30.

## ■ **DIVERS :**

- **Cambriolage au dépôt communal :** un vol aux ateliers municipaux a eu lieu dans la soirée ou la nuit du 19 au 20 mai 2026. Une enquête est en cours par les services de la Gendarmerie.

- **Réunion du Centre Social et Culturel du Pays Ségali :** retour sur le compte rendu : rapporteur Véronique RAYNAL

- **Médiathèque :** l'atelier avec l'auteur Vincent MATHY se déroule en ce moment même au sein de la Médiathèque. Un vernissage est programmé le mardi 16 juin à 17h00.

- **Lettre municipale :** la commission s'est réunie le mercredi 13 mai pour travailler sur la future lettre municipale. C'est la société Spot 2 Com qui a été retenue pour publier le document. La prochaine réunion de travail est programmée le mercredi 17 juin 2026 à 20h30.

- **Distribution des bacs à déchets alimentaires :** une date (ou plusieurs) est (sont) à fixer pour permettre à la population de venir retirer son bac à déchets et les poches orange.

## ■ **PLANNING DES REUNIONS A VENIR :**

- Inauguration du Centre de Formation des Permis : Vendredi 22 mai 2026 à 15h

- Réunion d'adjoints : lundi 25 mai à 18h00 et 08 juin à 18h30

- SDIS : renouvellement des représentants des communes et EPCI pour la compétence incendie : mardi 26 mai à 14h00
- Commission vie associative : le mardi 02 juin 2026 à 20h30
- Prochain CM : le vendredi 05 juin à 18h30 : élections des délégués dans le cadre des élections sénatoriales. Et le jeudi 25 juin 2026 à 20h30
- Assemblée Générale de l'AJAL le 06 juin à MANHAC
- Réunion avec Aveyron Habitat et GGL EPONA : lundi 15 juin à 9h00
- Réunion Ecole Marie – Emilie et OGEC : mardi 16 juin à 9h00
- Conseil Communautaire le mardi 23 juin 2026
- Planification des salles avec les associations : le mardi 30 juin 2026

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h45.

**Secrétaire de séance**  
**Arnaud BRUGIER**

**Le Maire**  
**David MAZARS**